

**CONSEIL DE QUARTIER BARBUSSE CLOS-MONTHOLON
RELEVÉ DE CONCLUSION
JEUDI 7 FEVRIER 2019 - 19H00
MAISON DE QUARTIER BARBUSSE**

Ordre du jour :

- Des informations sur les projets en cours : les permis de végétaliser, les cabanes à livres, le plan de déplacement, Malakoff raconte Malakoff...
- Un espace d'échanges sur les actualités du quartier : la réhabilitation du quartier Barbusse, les nouveaux équipements municipaux en rénovation, l'avenir du bureau de Poste...
- Un atelier de discussions autour de l'avenir des conseils de quartiers : quelles formes ? quels rôles pour ces instances ? Comment mobiliser ?

45 participants

Informations sur les projets en cours à Malakoff

Jean-Renaud Seignolles, conseiller municipal à la démocratie locale introduit la rencontre en présentant les élus référents du conseil de quartier Barbusse Clos-Montholon : Gilbert Métais, maire adjoint aux bâtiments et à la tranquillité publique et Pierre-François Koechlin, conseiller municipal.

Le conseil de quartier ne s'est pas réuni depuis très longtemps, cette rencontre a pour ambition de relancer la dynamique de proximité et de proposer des rencontres plus régulièrement dans le quartier.

La ville a à cœur de rendre les habitants acteurs de leur territoire et de leur quotidien, une information est apportée sur différents projets lancés récemment.

Les permis de végétaliser : pour que les habitants puissent s'approprier l'espace public et embellir les espaces extérieurs. Il est possible de réaliser sa demande de permis sur le site de la ville (habitant seul ou collectif d'habitants).

Les cabanes à livres : Trois petites bibliothèques en libre accès vont bientôt apparaître dans les rues de Malakoff. Chacun pourra déposer ou emprunter des ouvrages gratuitement dans ces cabanes à livres. Les cabanes sont construites par les Malakoffiots eux-mêmes lors d'ateliers ouverts à tous.

Plan de déplacement : Participation de la population à la construction d'un plan global de déplacement au niveau de la ville de Malakoff. La ville de Malakoff est dense, il y a des problématiques de circulation et il est important de réfléchir ce plan de déplacement avec les habitants.

Des ateliers de travail avec les habitants ont eu lieu en novembre suite à une réunion publique de présentation de la démarche en octobre 2018. Une concertation, sous forme de vote, sera ensuite lancée pour déterminer le scénario à retenir pour le plan de déplacement.

Les actualités du quartier

Déplacement / stationnement :

De nombreux échanges ont eu lieu sur la problématique du stationnement et de la circulation.

Le plan de déplacement est réfléchi en lien avec la question des mobilités dans le quartier Barbusse, un atelier de travail spécifique aura lieu le samedi 16 février pour traiter de ces éléments spécifiques.

L'arrivée de la ligne 15 dans le sud de la ville va faire évoluer la situation concernant le stationnement dans le quartier, pour éviter les voitures tampons en pied de gare, il faudra travailler à une adaptation de la politique de stationnement.

La future gare Clamart/Malakoff sur la ligne 15 aura une entrée côté Malakoff au niveau du boulevard des Frères Vigouroux. Aucun quartier de Malakoff ne sera à plus de dix minutes d'une station de transport. Malakoff se doit de réguler le stationnement pour ne pas être une ville de transits et éviter que les habitants des villes limitrophes ne viennent se garer autour des gares.

Il sera également nécessaire de demander l'adaptation du bus l'hirondelle pour que le parcours s'adapte aux nouvelles gares et aux nouveaux modes de transport.

Il y a beaucoup de travaux sur la ville de Malakoff, la ville tente de coordonner au maximum les travaux ce qui reste complexe car les retards de l'un ne sont pas forcément ceux d'un autre entrepreneur.

Dans le PLU chaque construction nouvelle doit prévoir 1 place de stationnement pour 2 logements. La transition s'accompagne de transformations, les habitants utilisent de plus en plus les transports en commun en lieu et place de la voiture. Il ne s'agit pas pour autant de limiter la place de la voiture, il y a de réels problèmes de stationnements dans le sud de la ville qui seront réglés au fur et à mesure avec l'élargissement du forfait stationnement déjà pratiqué dans le Nord de la ville.

Dans le cadre de la réhabilitation du quartier Barbusse, un parking silo va être construit au bord des voies de chemin de fer = demande de la ville à Malakoff Habitat de proposer des places de parking en location en plus des places pour les locataires de Malakoff Habitat. Ce parking permettra une isolation sonore et sera végétalisé.

Les nuisances liées aux travaux :

=> Chantier du puit : autorisations spéciales pour travailler jusqu'à 22h mais plusieurs habitants constatent des nuisances sonores passées 23h et même le samedi = la municipalité va se rapprocher de la SGP pour avoir des informations

=> Changement itinéraires de lignes de bus : Lignes 191 et 323 / les parcours et arrêts ont été modifiés plusieurs fois sur les 6 derniers mois avec peu d'informations.

=> Nuisances sonores liées aux travaux SNCF près des voies avec manifestation de sirènes d'alerte en pleine nuit.

Les questions du collectif de quartier

Un collectif de quartier se réunit à nouveau depuis quelques mois dans le Sud de la ville et a posé des questions à la municipalité :

- **Projet DDE près de la chapelle**

Il s'agit du projet Sabatier (CR de la dernière réunion publique du 16 décembre 2016 en pièce jointe. Un courrier aux riverains a été adressé début février les informant qu'il n'y a pas eu de nouvelle réunion car des négociations sont toujours en cours avec le département des Hauts-de-Seine, propriétaire du terrain. En parallèle, Pierre Promotion a retravaillé le projet pour prendre en compte les remarques des riverains. Dès que la Ville aura un retour du Département (a priori au printemps), elle organisera une nouvelle réunion publique.

La ville a depuis créé une « charte des promoteurs » pour que ceux-ci s'engagent à respecter un certain cahier des charges dans leurs constructions.

- **Projet immobilier Pichet**

Le permis de construire déposé le 29 juin 2018 par PICHET pour le 35 boulevard de Stalingrad a été refusé par la municipalité car il ne respectait pas le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ces parcelles devraient néanmoins évoluer dans les prochaines années.

- **Affectation de la zone de stockage de sel rue Louis Girard**

Il s'agit d'un terrain de stockage appartenant à la Municipalité. Pas de projet prévu.

- **Phase 2 des services techniques**

Le permis de démolir les 3 pavillons a été accordé et affiché et nous sommes en cours de sélection des entreprises de démolition afin qu'ils puissent être déconstruits pendant le printemps.

Le permis de construire du nouveau CTM sera déposé prochainement (aux alentours du 15 février)

Le chantier devrait démarrer au 3ème trimestre 2019 pour une durée de 2 ans approximativement.

- **Travaux Enedis**

Présentation faite à la dernière réunion publique qui s'est tenue le 13 décembre 2018 à l'école Barbusse (pièce jointe). Travaux de mise en bâtiment des transformateurs ENEDIS pour éviter les nuisances sonores. La ville de Malakoff a été intégrée au jury des architectes. Le bâtiment sera plus végétalisé pour mieux s'adapter à l'environnement local. Les travaux débuteront début 2020 sur une période longue.

- **Aménagement du Square Romain Roland**

La réunion publique a lieu le 14 février pour définir collectivement l'aménagement du square. Il est prévu à minima 1 terrain de basket + 2 terrains de pétanque. Le square se situant en face de l'école élémentaire Henri Barbusse, les parents d'élèves seront évidemment invités à participer à cette concertation. Le financement des travaux sera réalisé par le SGP et la

maitrise d'ouvrage sera conservée par la ville de Malakoff.

- **Alignement, préemption rue Colonel Fabien**

Côté pair : il y a des périmètres d'intervention foncière dans le cadre de la convention entre la Ville et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF). Avec l'arrivée des nouvelles gares du Grand Paris Express (GPE), le secteur attire énormément les promoteurs immobiliers. L'objectif de ces périmètres est donc de limiter la spéculation immobilière et de faire émerger des projets de logements et commerces de qualité à des prix abordables. Pour le moment, l'EPFIF procède aux acquisitions amiables des terrains (voir périmètres ci-joint).

Côté pair : A long terme, et afin d'accompagner l'arrivée des gares du GPE, la Ville envisage d'élargir le boulevard de 8 mètres afin de créer une piste cyclable double sens, d'élargir les trottoirs et d'aménager un alignement d'arbres (voir les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le PLU). Des réflexions sont en cours quant à la mise en place d'un périmètre d'intervention foncière.

- **Requalification Barbusse**

Atelier mobilité prévu le 16/02 à 10h à l'école Barbusse. Pour le reste, informations sur le site internet de la Ville.

- **Fermeture de la Poste Barbusse**

Malgré toutes les manifestations, pétitions, mobilisations organisées par la ville et les habitants la Poste a décidé de fermer le bureau de Barbusse qui n'est selon eux pas assez rentable. La ville fait tout pour au moins conserver le distributeur automatique de billets. La Maire a reçu les dirigeants de la Poste à plusieurs reprises mais aucune solution n'a été apportée.

La Poste est en négociation avec un ou deux commerçants de Barbusse pour récupérer un point colis et la vente des timbres.

- **Maison rue Jules Guesde avec extension en hauteur**

Le pavillon a déposé un permis de construire qui a été accepté et qui est toujours considéré comme une maison individuelle. Le PLU autorise ce genre de construction. Le PLU est aujourd'hui la responsabilité du Territoire Vallée Sud Grand Paris. Si la ville de Malakoff désire réaliser des modifications elle doit demander la possibilité au conseil du territoire qui votera ou non la transformation du PLU.

- **Sécurité autour des chantiers**

Lorsque des problématiques sont constatées sur le domaine privé la ville ne peut pas intervenir, elle ne peut intervenir que si un danger est constaté sur la voie publique.

- **Sécurité et signalisation aux abords école Barbusse**

Nécessaire d'ajouter des marquages au sol précisant la zone 30 en amont de la rue et d'ajouter des panneaux précisant la proximité avec une école en amont dans la rue. Des radars pédagogiques vont être installés dans la rue avant l'école pour dissuader les automobilistes de dépasser la limite.

La soirée se clôture autour d'un pot convivial pour poursuivre les échanges et les discussions.

DOCUMENTS ANNEXES

ANNEXE N°1 :

**Compte-rendu de la réunion de présentation du projet de construction de
logements – Impasse André-Sabatier- le 16 décembre 2016**



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE PRESENTATION DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS IMPASSE ANDRE SABATIER DU 16 DECEMBRE 2016

Participaient à cette réunion Mr CORMIER, 1^{er} Maire-Adjoint Délégué à l'urbanisme ; Mme JOSSART, Directrice du service urbanisme ; Mr RENAUDAT, société Partémie ; Mr CALVEZ, Pierre Promotion ; Mr CENCI architecte ; les riverains de la rue Jules Guesde, de la rue André Sabatier et de l'impasse et sentier André Sabatier.

Pour introduire la réunion, Monsieur Cormier a indiqué que le terrain servant de dépôt aux services d'entretien de la voirie départementale s'étant libéré en 2016, la commune a fait travailler la société Partémie sur un plan de composition d'un projet de logements.

Il a en effet rappelé que la commune, attentive au devenir du site qui constitue l'une des dernières grandes réserves foncières du territoire, projette depuis plusieurs années qu'il y soit réalisé un programme de logements à coûts maîtrisés qui bénéficiera prioritairement aux malakoffiots qui ne peuvent accéder à la propriété dans les conditions normales du marché.

Il a ensuite précisé que c'est dans une démarche de concertation qu'il a souhaité présenter le projet aux riverains afin de recueillir en amont les suggestions et propositions.

Sur ce sujet, des participants ont reproché à la commune de n'avoir prévenu les riverains que la veille de la réunion.

Monsieur Cormier a répondu que ce fait est totalement involontaire. La ville a envoyé par courrier des invitations individuelles à chaque riverain le 6 décembre. Elles auraient normalement dû être distribuées vers le 9 décembre mais à priori, des mouvements de grève ont perturbé la distribution du courrier et les habitants de la rue Jules Guesde ne l'ont reçue que le 15 décembre. Des habitants

de la rue André Sabatier ayant prévenu le même jour qu'ils n'avaient pour leur part rien reçu, Madame Jossart s'est immédiatement déplacée personnellement pour distribuer, malheureusement trop tardivement, des invitations dans les boîtes aux lettres. Monsieur Cormier a proposé aux participants de laisser leur adresse mail afin que les prochaines invitations puissent leur parvenir par voie électronique.

Monsieur Cenci, l'architecte qui a travaillé sur le plan d'organisation (ou plan masse), a ensuite présenté ce dernier et détaillé le programme qui comprend :

- 38 logements dans un immeuble collectif
- 18 logements dans des maisons jumelées
- 6 maisons individuelles

En l'état, le programme comprend 30% de logements en accession sociale (3 500 € TTC /m²u) ; 20% de logements en accession maîtrisée (4 500 € TTC /m²u) ; 50% de logements en accession libre (5 520 € TTC /m²u) ;

A la suite de cette présentation, les riverains se sont exprimés sur le projet. Les remarques, critiques et propositions ainsi que certaines réponses apportées par les organisateurs de la rencontre sont regroupés ci-dessous par grandes thématiques.

LA DENSITE DU PROJET	
Remarques de riverains :	Réponses apportées lors de la réunion / Réponses à apporter
Un riverain fait remarquer que le projet est plus dense que celui qui lui a été présenté en 2012	En 2011, une faisabilité a été réalisée sur la base des règles du Plan d'Occupation des sols. La constructibilité était de 3 000 m² de surface de Plancher (SDP) totalisant 33 maisons individuelles et 10 logements collectifs (43 logements) car le Coefficient d'Occupation du Sol (COS) était limité par le règlement du Plan d'Occupation du Sol (POS) à 0.52. La faisabilité de 2016 a été réalisée sur la base des nouvelles règles du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui ne sont pas très différentes pour ce qui concerne le gabarit mais qui ne limitent plus la densité par la règle du COS qui a disparu de tous les règlements d'urbanisme. La densité est toujours faible puisque le COS de fait (rapport entre la superficie du terrain et la SDP construite est de 0.85. Les auteurs du projet ont choisi de ne pas utiliser au maximum les potentialités des nouvelles règles d'urbanisme pour que l'opération s'intègre bien dans son environnement d'habitat individuel. Pour autant, l'amélioration de la densité du projet a permis d'intégrer au programme des logements à coût maîtrisés (4 500 € TTC /m²u) qui pourront bénéficier aux malakoffiots qui sans être très aisés, dépassent les plafonds légalement définis pour pouvoir bénéficier de l'accession sociale.

LA MIXITE DU PROJET	
Questions de riverains :	Réponses apportées lors de la réunion / Réponses à apporter
Un riverain demande comment sera réparti le logement en accession sociale	Le logement en accession sociale sera réparti dans les trois types de logements. En l'état des études, la répartition est la suivante : 38 logements collectifs dont 5 accession sociale – 5 accession maîtrisée – 38 accession libre 24 logements jumelés dont 10 accession sociale – 5 accession maîtrisée – 9 accession libre 6 logements individuels dont 3 accession sociale – 3 accession maîtrisée
LES VIS-A-VIS ET L'ENSOLEILLEMENT	
Remarques de riverains :	Réponses apportées lors de la réunion / Réponses à apporter
Les maisons jumelées ont des terrasses au premier étage ce qui risque de créer des vis-à-vis dans les jardins des voisins L'immeuble collectif a une façade orientée au Nord et il y a des logements mono-orientés au Nord ce qui est interdit dans la ZAC par exemple Une des façades de l'immeuble collectif est très proche du mur haut du cimetière. Les logements des deux premiers niveaux mono-orientés vont être sombres	Les maisons vont être implantées à 6 mètres de limites de propriété et les terrasses seront situées à une hauteur de 3 mètres. Les vis-à-vis créés dans les jardins seront donc très limités sachant que des murs de clôture limitent les jardins. Ces terrasses situées au Sud et à l'ouest profiteront aux duplex situés au 1 ^{er} et 2 ^e étage qui n'auront pas de jardins privés. Cette question doit en effet être examinée pour qu'il n'y ait aucun logement mono-orienté au Nord Cette question doit en effet être examinée pour améliorer la luminosité des logements
Propositions de riverains : Rapprocher les maisons jumelées du mur du cimetière pour les éloigner des jardins des pavillons.	Nécessite une étude des impacts sur la luminosité des futures maisons ainsi que sur l'aspect réglementaire vis-à-vis du PLU
Questions de riverains : Les toitures vont-elles être à deux pentes ou s'agira-t-il de toits terrasses car l'impact est différent pour les voisins (différence de hauteur).	Pour les maisons individuelles et jumelées, il s'agira de toitures terrasses donc le point le plus haut de ces bâtiments sera à environ 8 mètres.
LE STATIONNEMENT	
Remarques de riverains :	Réponses apportées lors de la réunion / Réponses à apporter
Il y a 68 logements et seulement 49 places de parkings prévues alors que ce sont principalement des familles avec enfants qui vont habiter dans la future résidence. Le stationnement sur voirie est déjà insuffisant dans le secteur au regard des besoins car le quartier étant assez éloigné des transports en commun, les familles ont systématiquement une voiture et bien souvent deux	Sur les 68 logements, il y a 46 logements familiaux (du T3 au T5) et 22 T2. Même si dans le quartier le nombre de ménages possédant une voiture est le plus élevé de la commune (73%), les besoins en stationnement voitures seront couverts. Le programme prévoit par ailleurs des locaux fermés et sécurisés pour les cycles. 39% des actifs se déplacent en voiture dans le quartier. 20% des ménages ont 2 voitures. Le taux de couverture privatif des besoins de stationnement est de 42% (58% des véhicules stationnent sur voirie).

Une habitante de l'impasse n'a pas de parking interne et ne pourra plus se garer pendant les travaux Des riverains de la rue André Sabatier font remarquer que pour gérer les accès à la future résidence, des places de stationnement existantes sur voirie devront être supprimées alors qu'il n'y en a déjà pas assez	Une solution de remplacement sera à trouver durant la durée des travaux Après vérification, confirmation qu'il n'y a pas de place de stationnement sur voirie autorisée au droit des deux accès
Propositions de riverains : Au lieu de construire des logements, agrandir le cimetière pour y aménager un parking	
Questions de riverains : Les voitures des futurs résidents sortiront-elles par le sentier André Sabatier ?	Non cet accès sera réservé aux piétons et cycles. Les entrées et sorties de véhicules se feront par l'impasse André Sabatier
LA CIRCULATION	
Remarques de riverains :	Réponses apportées lors de la réunion / Réponses à apporter
Les véhicules des futurs résidents vont accroître le flux de véhicules qui est déjà important rue André Sabatier surtout aux heures de pointe en raison de la proximité du groupe scolaire Henri Barbusse.	Dans le quartier, 39% des actifs se déplacent en voiture. Avec une moyenne de 1.5 actif par futur ménage, soit 102 actifs dont 40 utiliseront leur véhicule pour les déplacements domicile-travail, sachant que 60% des actifs se déplacent aux heures de pointe, c'est au maximum 25 véhicules supplémentaires qui emprunteront la rue aux heures de pointe. Globalement, si l'on tient compte des statistiques sur les déplacements des alto-séquanais, ce sont au grand maximum 75 déplacements en voiture qui seront réalisés par jour.
Propositions de riverains : Effectuer des comptages de circulation rue André Sabatier pour connaître quel est le flux réel de circulation Créer un accès côté rue Jules Guesde en achetant la maison abandonnée du 23 rue Jules Guesde Négocier avec le diocèse pour aménager une voirie via le cimetière Créer une voie dans le cimetière	La commune va faire réaliser des comptages et les communiquera aux riverains Les riverains de la rue Jules Guesde n'y sont pas favorables Le diocèse a déjà été sollicité en 2009 pour céder une partie de son terrain et n'a pas répondu favorablement. Un nouveau contact sera pris avec le diocèse Les allées du cimetière n'ont pas les dimensions suffisantes pour y faire circuler des voitures en plus des piétons (problème de sécurité)

LE STATUT DE L'IMPASSE ANDRE SABATIER	
Remarques de riverains :	Réponses apportées lors de la réunion / Réponses à apporter
Un riverain fait remarquer que l'impasse André Sabatier est une voie privée et qu'il était autrefois possible d'emprunter l'impasse du Clos pour rejoindre le boulevard Stalingrad	Effectivement comme l'a indiqué ce riverain, l'association diocésaine de Nanterre était propriétaire de l'impasse du Clos. Elle a cédé l'impasse par morceaux aux propriétaires voisins en 1986. Auparavant, en 1975, elle avait cédé au Ministère de l'Équipement l'actuel terrain du Conseil Départemental L'impasse André Sabatier est bien une voie privée ouverte à la circulation publique avec accès réglementé. Elle n'a été assainie en 1965 avec l'aide de la commune. Se poser la question du statut de la voie si elle doit à l'avenir être utilisée par plus de riverains et reste un accès à un équipement culturel (chapelle du Clos)
LA GESTION DES DECHETS	
Remarques de riverains :	Réponses apportées lors de la réunion / Réponses à apporter
Des riverains de l'impasse alertent sur l'évacuation des déchets ménagers par car les camions ne peuvent pas rentrer dans l'impasse. Les riverains de l'impasse stockent actuellement leurs containers rue André Sabatier	L'impasse a des dimensions suffisantes pour qu'un camion y circule si aucun riverain ne se gare dans la rue.
Des riverains rue Jules Guesde ne veulent pas de local de stockage des OM sentier A Sabatier car problème des odeurs en été	Etudier la gestion des déchets plus finement
Propositions de riverains :	
Ne pas stocker les déchets près des sorties de la résidence et faire rentrer les camions dans la résidence pour le ramassage des déchets.	Cette solution va être étudiée mais voir en même temps le problème de stockage actuel des riverains de l'impasse
LA GESTION DU CHANTIER	
Remarques de riverains :	Réponses apportées lors de la réunion / Réponses à apporter
Des riverains de l'impasse alertent sur la gestion du chantier car les camions ne pourront pas passer	L'impasse a des dimensions suffisantes pour qu'un camion y circule si aucun riverain ne se gare dans la rue. Un deuxième accès peut être créé sentier André Sabatier mais il faut assurer le passage pour les deux maisons enclavées du sentier

LES PROJET EN GENERAL	
Remarques de riverains :	Réponses apportées lors de la réunion / Réponses à apporter
Des riverains pensent que le projet est trop fermé sur lui-même, pas ouvert sur le quartier ce qui est en contradiction avec l'esprit de Malakoff	Cette question sera examinée au regard des problématiques liées à la gestion future des espaces internes s'ils devaient être ouverts au public
Propositions de riverains :	
Ouvrir la résidence sur le quartier et profiter de l'opération pour réaliser un accès piétons dans le cimetière	Proposition déjà faite dans le cadre de la concertation sur le PLU à examiner (gestion des accès et accessibilité PMR)
Questions de riverains :	
Les toitures terrasses seront-elles plantées ?	Cette question n'a pas encore été examinée au stade du projet notamment pour les maisons (coût d'entretien à examiner)
Comment seront récupérées les eaux pluviales ?	Récupérateurs individuels pour les maisons et bassin de rétention pour le collectif avec réutilisation pour l'arrosage des jardins

A l'issue de cet échange, Monsieur Cormier a assuré les participants que les remarques et propositions seront toutes examinées et qu'une nouvelle rencontre aura lieu au cours du 1^{er} trimestre 2017. Il a indiqué que la commune sera également à l'écoute des riverains si d'ici cette rencontre certains de leurs représentants souhaitent participer à l'examen des différentes propositions à retenir et solutions envisageables.

ANNEXE N°2 :

**Présentation du projet Enedis – mise en bâtiment des transformateurs
Poste source Vanves/Malakoff**

Projet Mise en Bâtiment Transformateurs Enedis

Poste Source VANVES/MALAKOFF

Sommaire

Présentation d'Enedis et du Chemin de l'Electricité

A propos du Poste Source VANVES/MALAKOFF

Le projet

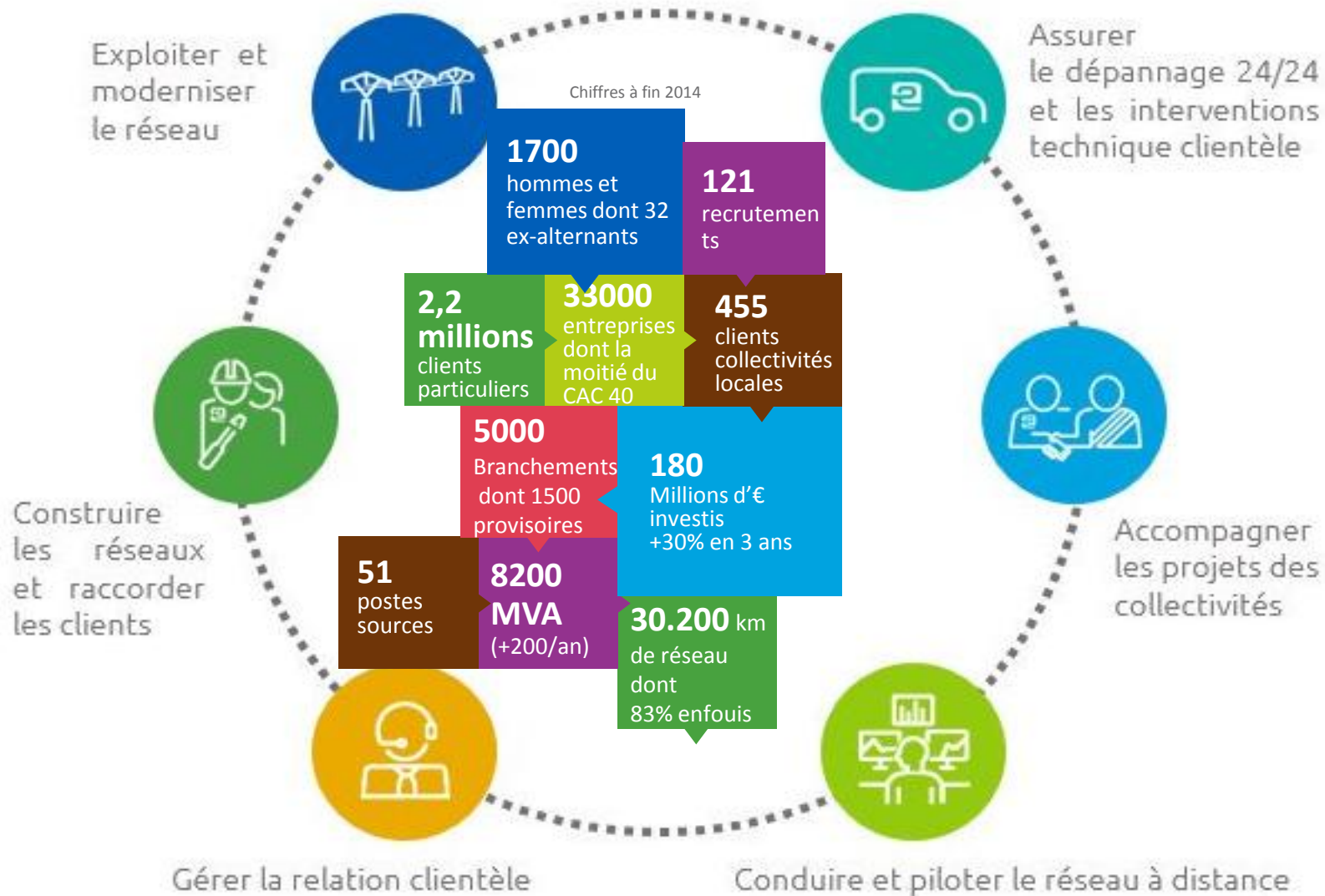
Aperçu des nouvelles constructions

Projeté de l'ensoleillement

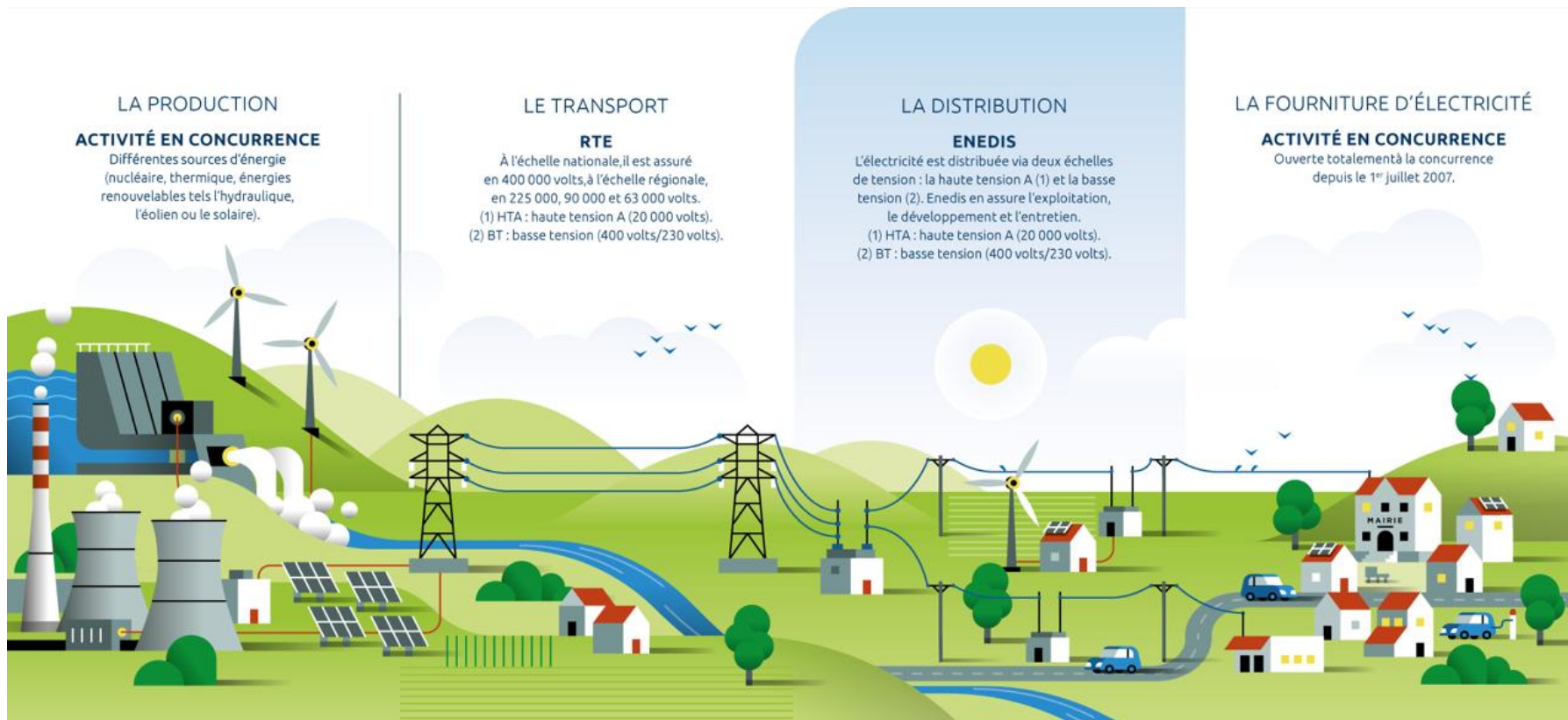
Gestion de l'acoustique

Temps d'échange

Enedis en Ile de France Ouest



Chemin de l'électricité



Transport de l'électricité en Ile de France

Structure en boucles 400kV et 225kV

Boucle 400 000 volts :

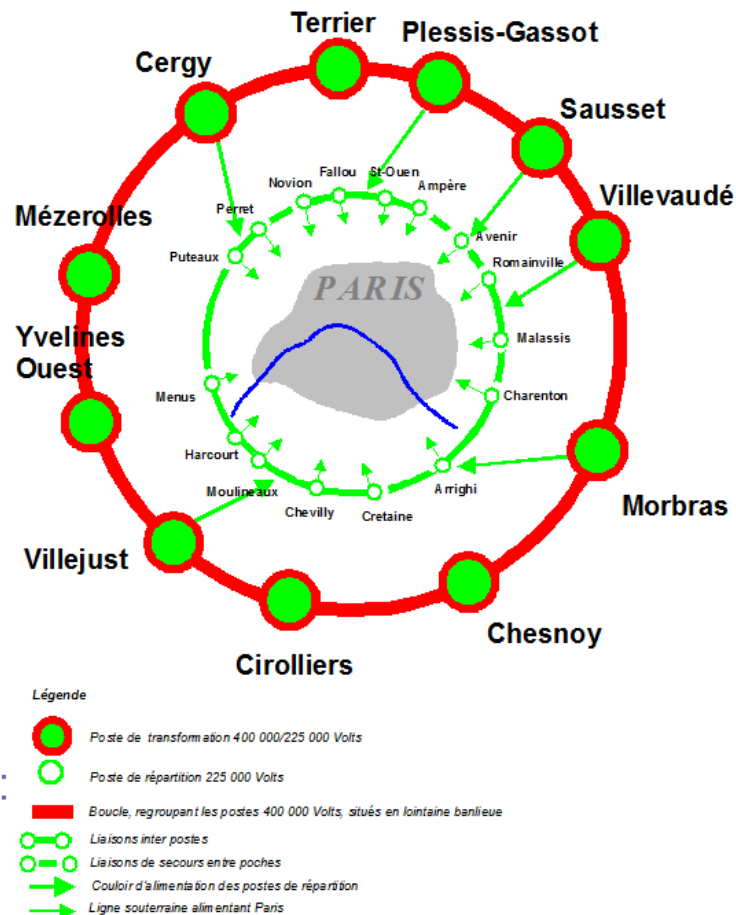
- participe aux grands échanges d'énergie interrégionaux
- la région parisienne y puise l'énergie dont elle a besoin à partir de grands postes de transformation 400 kV / 225 kV

Liaisons 225 000 Volts :

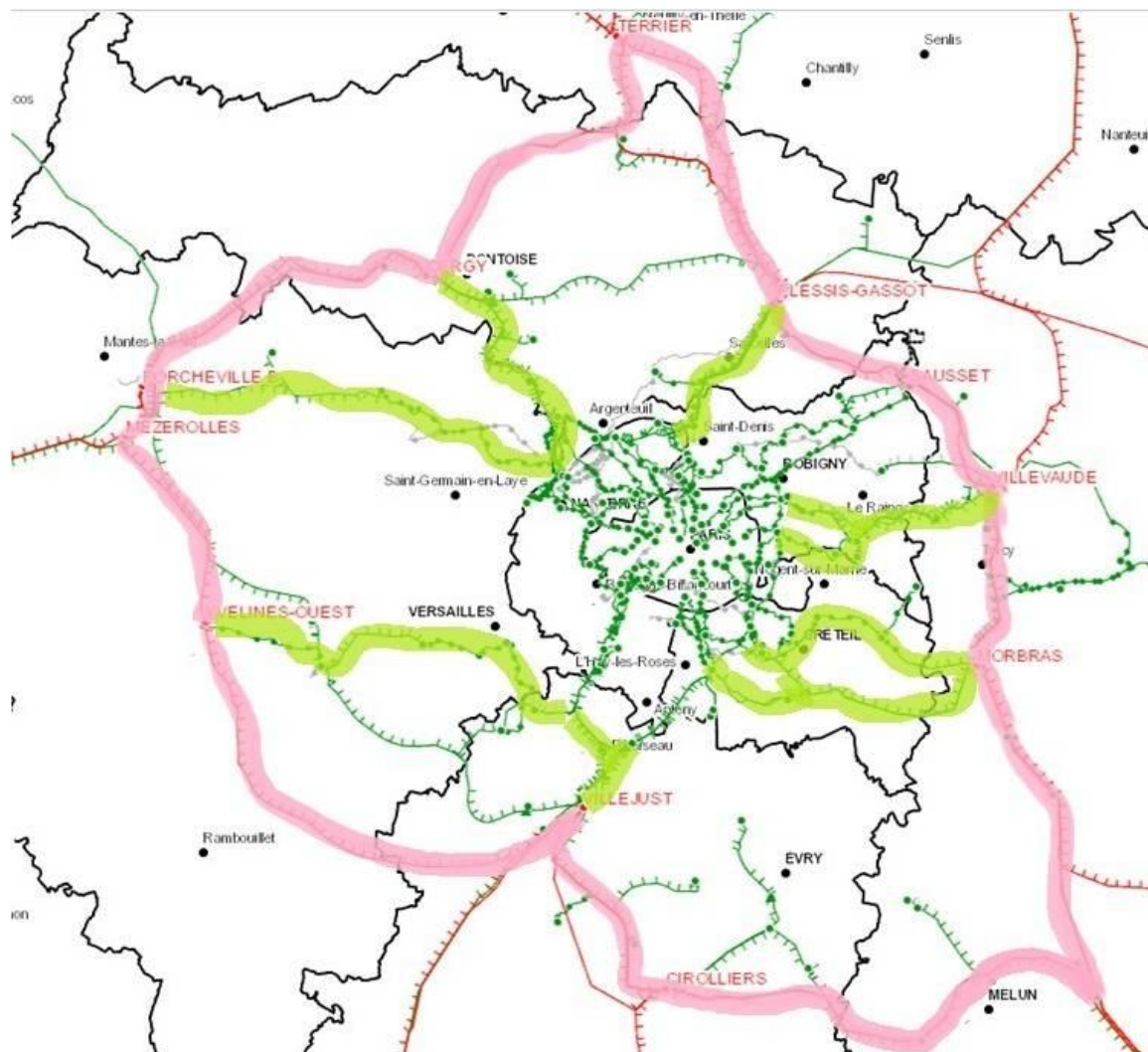
- amènent l'énergie vers des postes de répartition, situés en grande et proche banlieue (câbles souterrains près de Paris)

Postes sources RTE/ENEDIS parisiens :

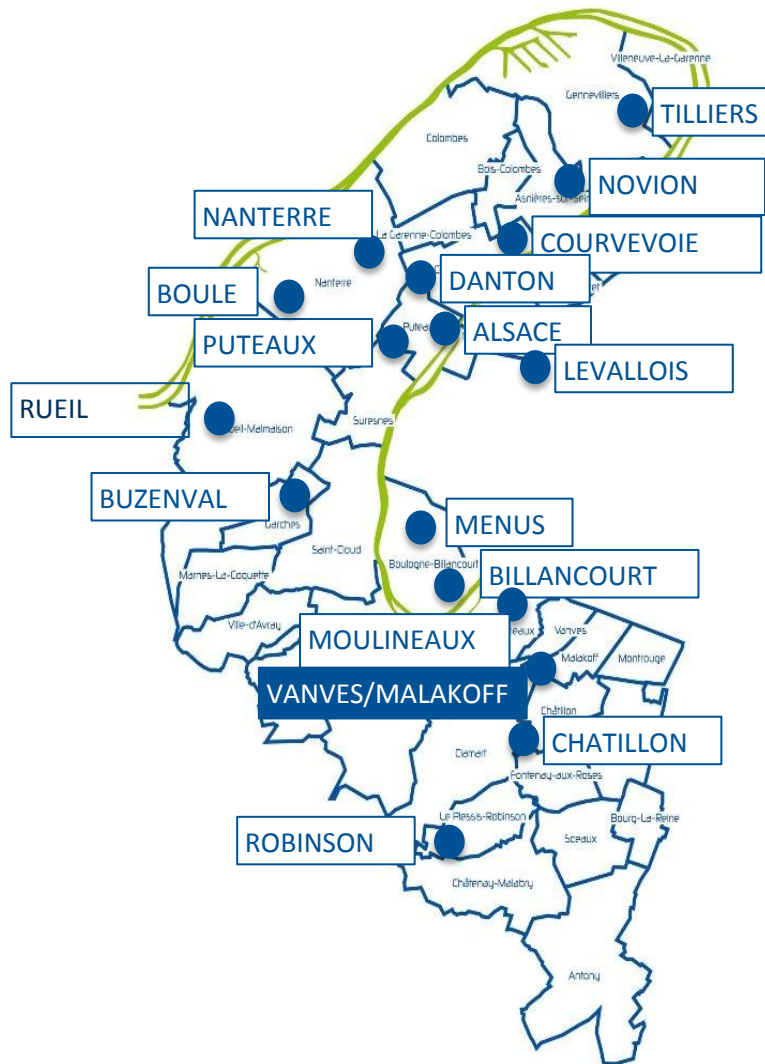
- postes 225 kV / 20 kV



Transport de l'électricité en Ile de France



Les Postes Sources dans le 92



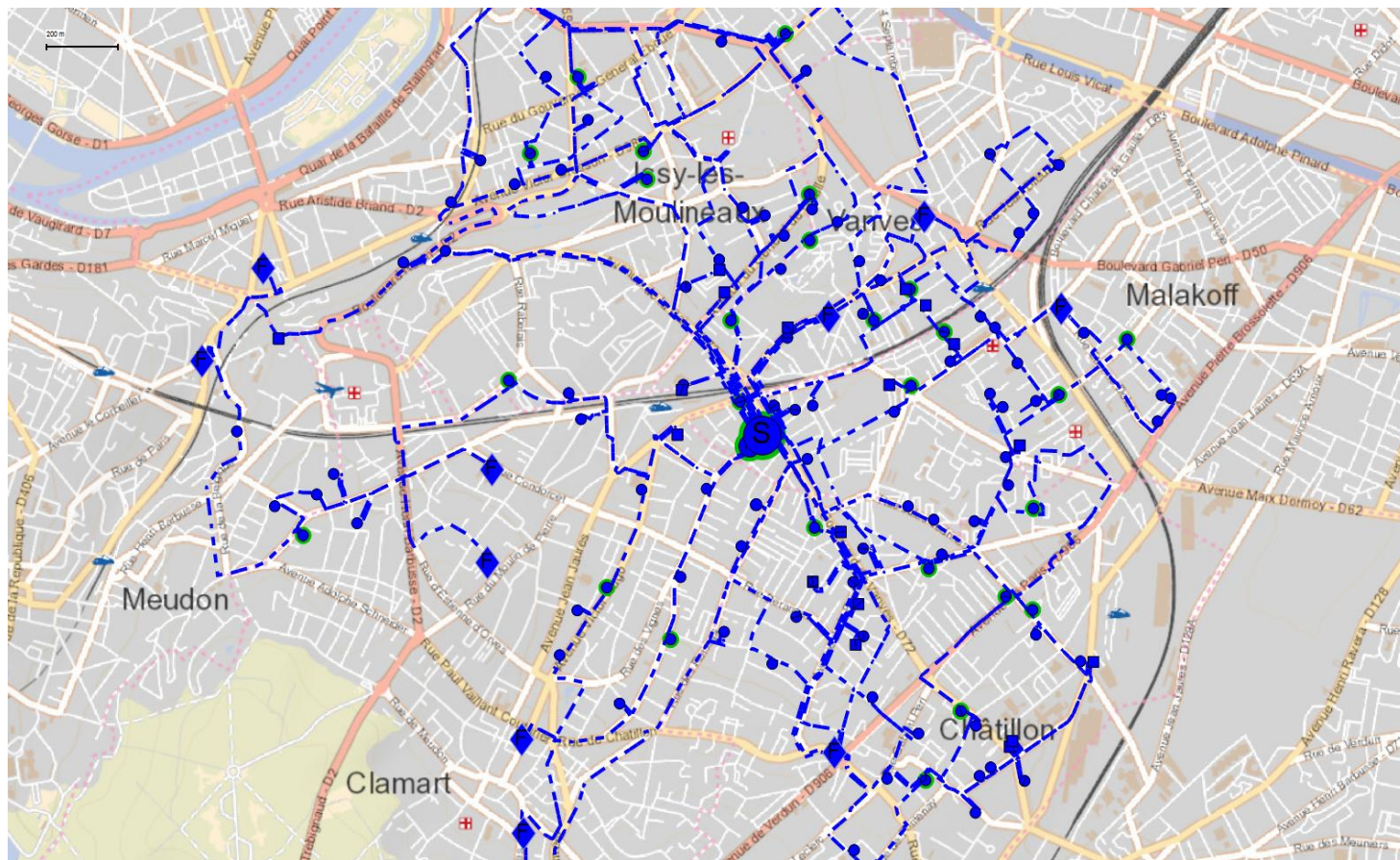
Le Poste VANVES/MALAKOFF



Le Poste Source VANVES/MALAKOFF alimente **7 communes** soit plus de **31 000 clients**.

- Poste créé en **1933**
- Alimentation Haute Tension en 63 000V
- **3 transformateurs** Haute Tension / Moyenne Tension

Domaine couvert par le Poste Source



Le Projet

Modernisation du Poste:

- Projet global de 12M€
- Concours d'architecte
- Mise en bâtiment des transformateur avec silencieux
- Planning :



Nouvelles Constructions (Plan de masse)



Nouvelles Constructions (bvd Colonel FABIEN)



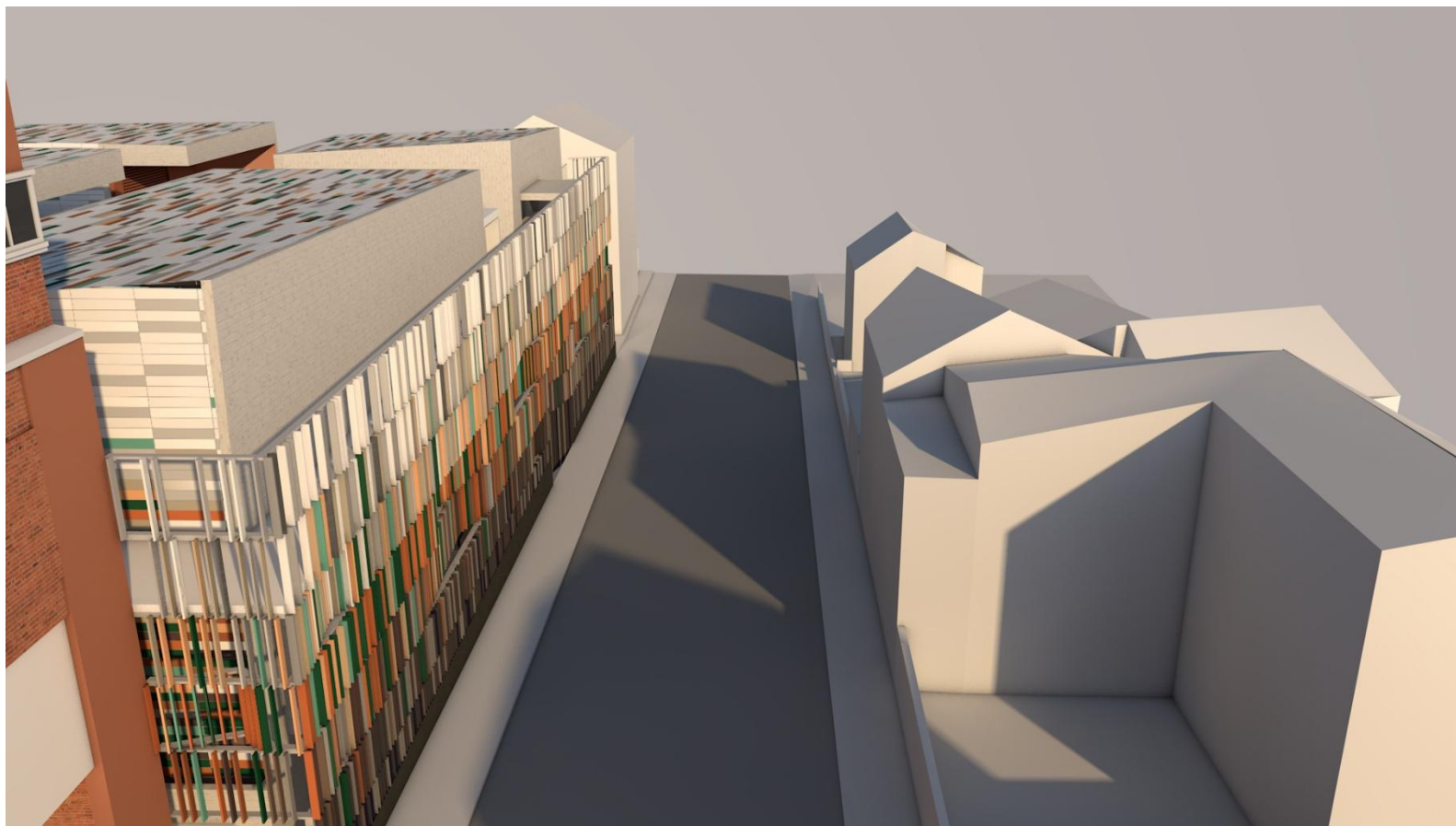
Nouvelles Constructions (bvd Colonel FABIEN)



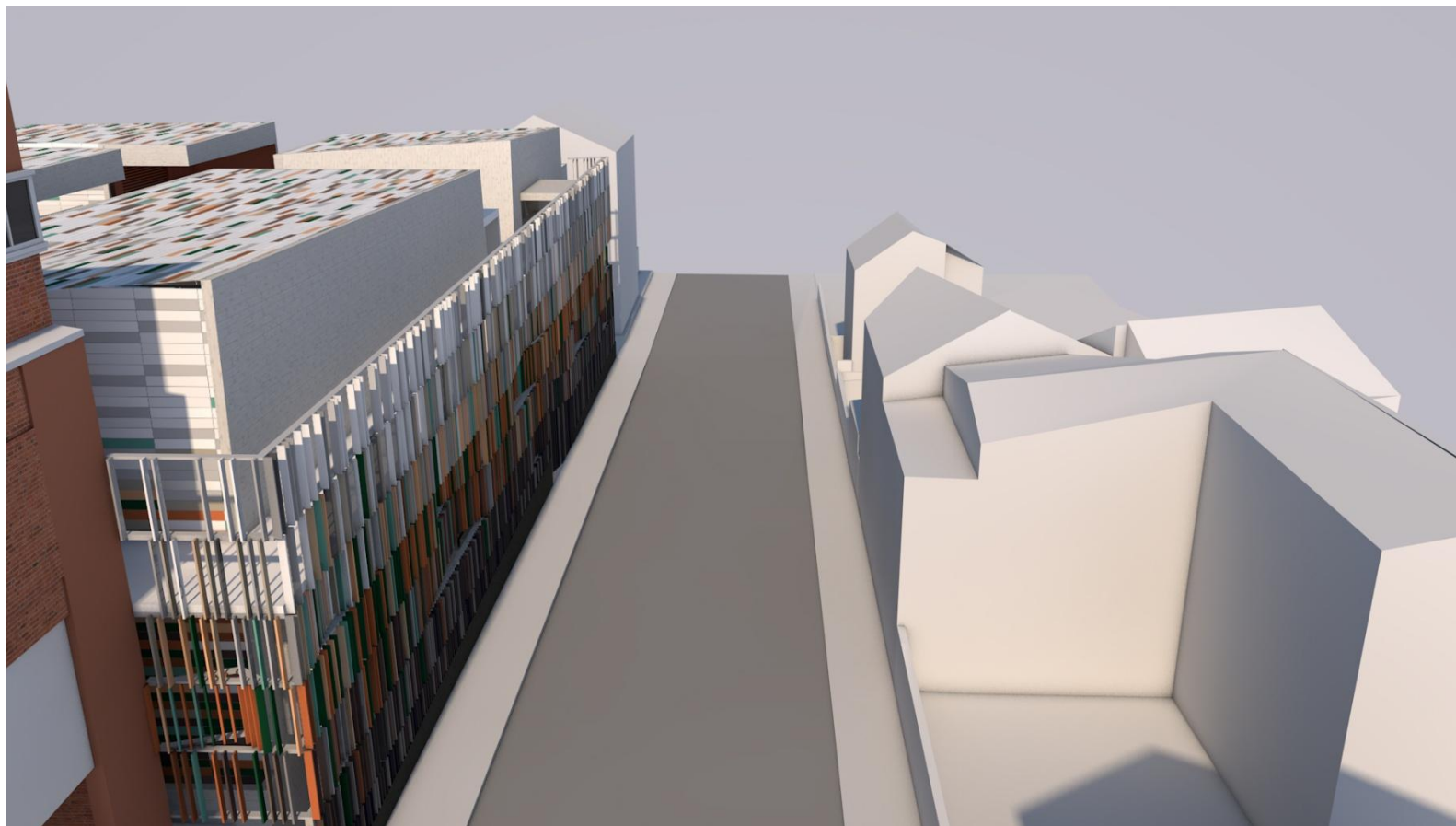
Nouvelles Constructions (Vue des habitations)



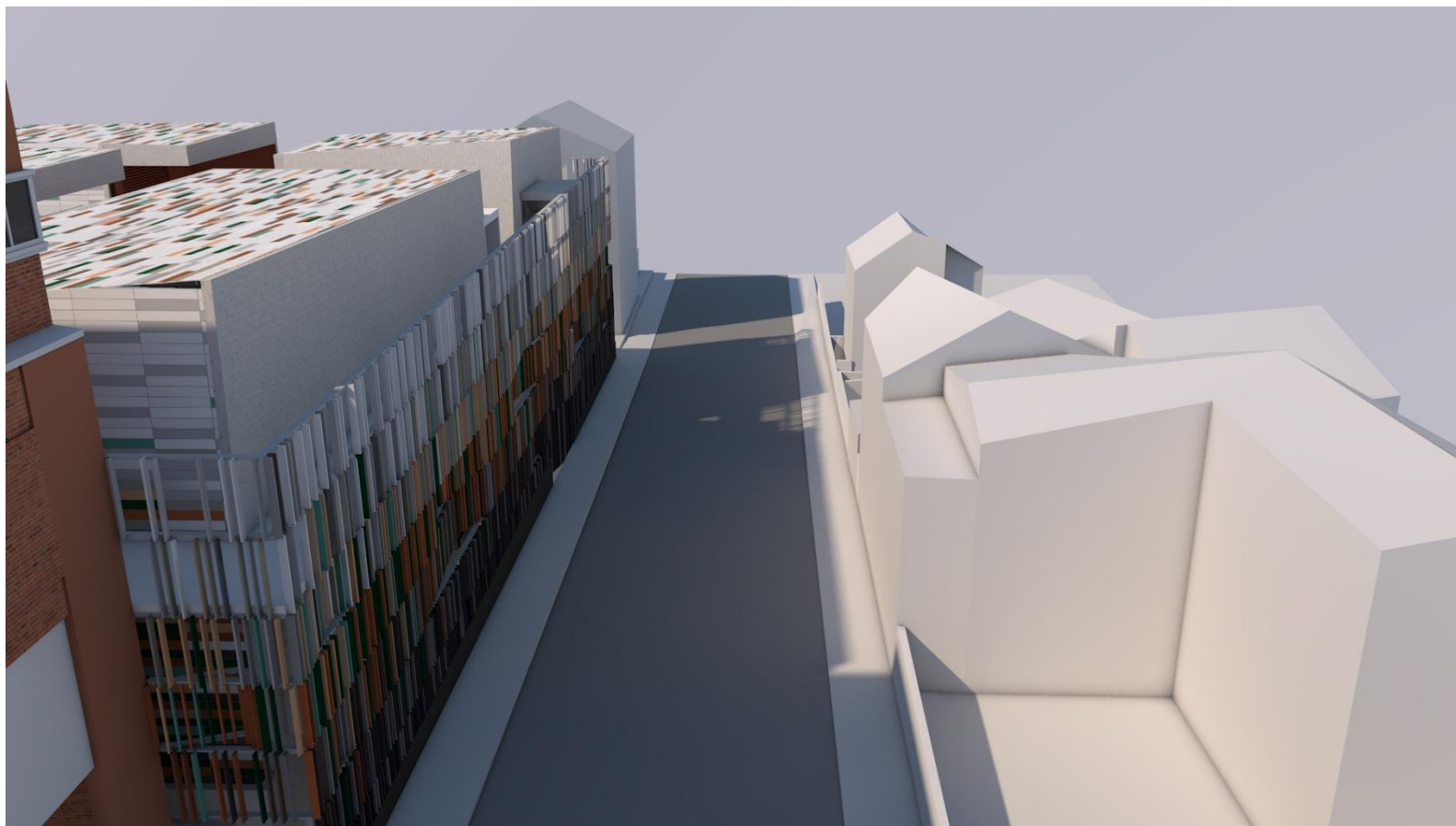
Ensoleillement (10h)



Ensoleillement (12h)



Ensoleillement (15h)



Acoustique

6.1 Silencieux

Des silencieux devront être mis en œuvre au niveau des aspirations et rejets d'air des locaux des transformateurs et de l'AT. Les performances acoustiques minimales de ces silencieux sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Indice d'insertion (dB) par bande d'octave (Hz)							L _w global
63	125	250	500	1000	2000	4000	
5	18	25	30	30	30	30	31

Tableau 10 : Indice d'insertion des silencieux acoustiques

Commentaires : Les silencieux pourront présenter les caractéristiques suivantes :

- Longueur : 3m,
- Largeur de baffles : 20cm,
- Largeur de voie d'air : 10cm.
- Nombres de baffles : 13.

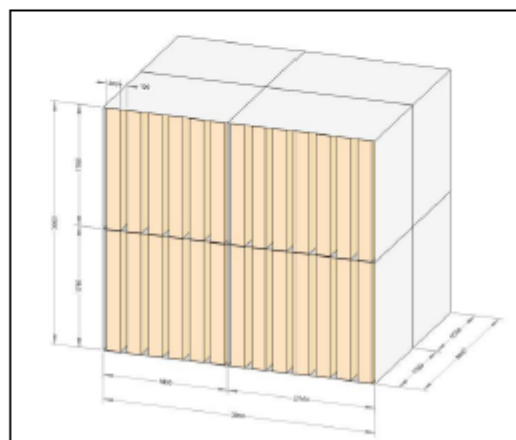
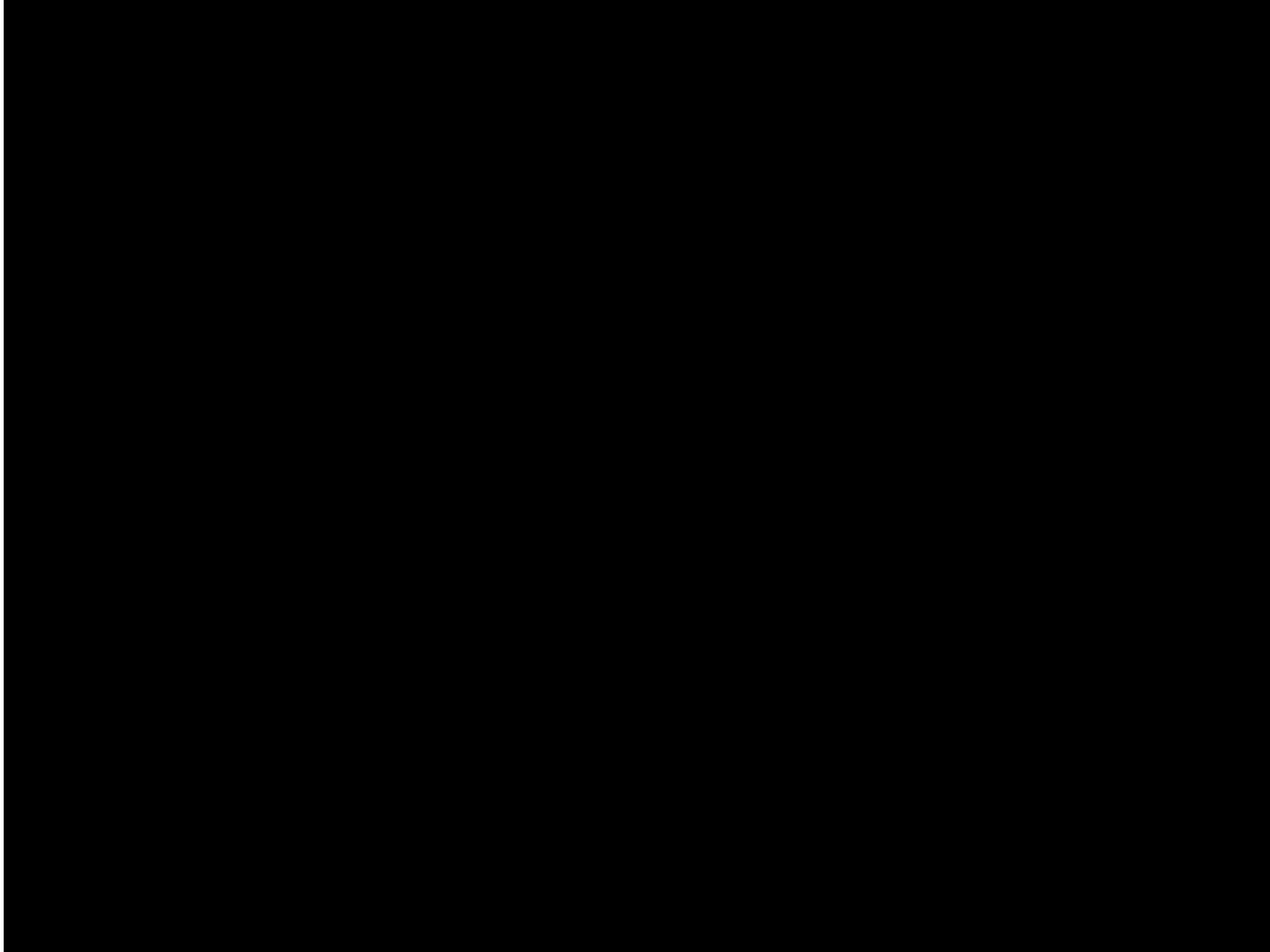


Figure 7 : Schéma de principe du silencieux

Remarque : Les différents dispositifs préconisés devront être compatibles avec les contraintes techniques des équipements (pertes de charges admissibles, ventilation des équipements) et avec les contraintes d'exploitation (sécurité, maintenance, accessibilité, etc..).

Acoustique





A vos questions !

Retrouvez-nous sur Internet



enedis.fr



[enedis.officiel](https://www.facebook.com/enedis.officiel)



[@enedis](https://twitter.com/enedis)



[enedis.officiel](https://www.youtube.com/enedis.officiel)

Enedis - Tour Enedis, 34 place des Corolles - 92079 Paris La Défense - enedis.fr

SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros - R.C.S. Nanterre 444 608 442

ANNEXE N°3 :

Carte des périmètres EPFIF Colonel-Fabien-Frères Vigouroux

